

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 20450

présenté par

Mme Dubré-Chirat, M. Jolivet, Mme Bono-Vandorme, Mme Hammerer, Mme Mörch,
Mme Charrière, Mme Degois, M. Claireaux et Mme Bagarry

ARTICLE 12

Compléter l'alinéa 4 par les mots :

« , ainsi que d'un bilan d'exercice en milieu de carrière, qu'ils travaillent dans le secteur public ou privé »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'évolution de la société fait qu'il n'est dorénavant plus pertinent de réfléchir en termes de métiers, mais bien en termes de compétences.

L'évolution est telle que nous savons également qu'une personne ne fera pas le même métier toute sa vie, et en occupera des bien divers, à des niveaux différents, dans sa vie professionnelle.

Pour cela, il semble indispensable d'effectuer un bilan d'expérience à mi-parcours afin d'aider au mieux chaque citoyen dans sa vie professionnelle.

Cela lui permettra d'envisager des éventuelles promotions, mutations, formations ou réorientations.